

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2025	
Date d'affichage et de convocation 19 juin 2025	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Puisseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 16 Votants : 17	Étaient présents: Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Christine MAHE, Martine POUILLIE, Maurice ANDRIEU, Georges BIRBA, Gilles MEKLER, Olivier BECRET, Kadidiatou DIEBKILE, Benoît FARRAN, Olivier VELIN, Elodie SIMONE, Francis KLEIJN et Flavien PARISI. Pouvoirs: Jean-Jacques PERCHAT à Elodie SIMONE. Absents: Djemaï LASSOUED, Thierry TABORSKI, Thierry MARIN-CUDRAZ, Stéphanie DE CAMPOS, Estelle BOCKEL, Caroline THUEZ, Albert BAFFI, Catherine GASTAN-KLUG, Nathalie CHEVALLIER et Antoine CALDICOTE. Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Martine POUILLIE

2025/031 - COÛT DES TARIFS COMMUNAUX

Rapporteur: Nicole BERGERAT

Sur proposition de Madame BERGERAT et malgré le contexte national difficile pour les puiséens à l'instar de l'ensemble des concitoyens, il est proposé d'augmenter les tarifs communaux en vigueur de location de salle et d'accès au marché.

M. KLEIJN demande pourquoi on modifie les tarifs.

M. BECRET précise que les tarifs municipaux des salles puiséennes sont inférieurs à ceux des communes voisines et que l'ensemble des coûts augmentent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

➤ **FIXE** les tarifs en vigueur pour l'année 2025 comme suit :

- **LOCATION DE SALLES**

○ Mairie annexe au village

- Mercredi après-midi anniversaire pour les moins de 18 ans, de 14h à 18h :
gratuit
- Location : 200 €
- Caution d'annulation : 150 €
- Caution dégâts : 420 €

○ Mille Club.

- Location : 550 €
- Caution d'annulation : 300 €
- Caution dégâts : 840 €
- Locataires extérieurs à la commune :
 - Location : 1100 €
 - Caution d'annulation : 500 €
 - Caution dégâts : 900 €

(les locataires extérieurs ne pourront réserver que 3 mois avant la date de leur manifestation, afin de conserver la priorité aux Puiséens)

○ Salle des Fêtes le Grenier

- Location : 1000 €
- Caution d'annulation : 500 €

- caution dégâts : 900 €
- Locataires extérieurs à la commune :
 - Location : 1 350 €
 - Caution d'annulation : 700 €
 - Caution dégâts : 1000 €

(Les locataires extérieurs ne pourront réserver que 3 mois avant la date de leur manifestation, afin de conserver la priorité aux Puiséens)

- Photocopie mairie : A4 → 0,20 €
- MARCHÉ :
 - Mètre linéaire couvert : 5 €
 - Mètre linéaire volant : 3 €
 - Droit de stationnement véhicule : 5 €
 - Droit de stationnement véhicule et électricité : 10 €
- JARDINS FAMILIAUX
 - Location le m² :
 - 30 € l'an pour une parcelle
 - 50 € l'an pour deux parcelles contigües
- TAXE D'AFFICHAGE le m² : 28 €
- CONCESSION CIMETIERE
 - 15 ans : 190 €
 - 30 ans : 375 €
 - 50 ans : 860 €
- COLOMBARIUM GRANIT ROSE et GRIS
 - 15 ans : 685 €
 - 30 ans : 850 €
 - 50 ans : 1 290 €

Une plaque de 100 € est apposée sur chaque case du Colombarium en pierre grise

- CAVURNE
 - 15 ans : 980 € + 100 € pour chaque gravure
- Dispersion et inscription table du souvenir : 100 €

Le Secrétaire

Martine POULLIER



Le Maire,

Yves MURRU



Fait et délibéré le 25/06/2025

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la

Mairie le compte-rendu de la délibération ci-contre.

Le Maire certifie exécutoire la présente,
transmise en sous-préfecture de Sarcelles